

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mai 2017 à 20h30

Tous les membres du Conseil étaient présents.

M. Régis AUBERTEIN est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2017
 1. Intégration des communes de Sornéville et Erbéviller au SIS de la ROANNE
 2. Autoriser le SIS de la Roanne à engager des travaux d'extension du groupe scolaire
 3. Tarif et règlement de la salle communale
 4. Sollicitation subvention CTS pour l'éclairage public
 5. Décision modificative de crédits – Budget Lotissement de la Vigne 2017
 6. Remboursement des frais engagés par monsieur le Maire
- Informations des différentes commissions
- Questions et informations diverses

Approbation du dernier conseil

Le compte rendu de la séance du 13/04/2017 est adopté.

Le Maire certifie avoir affiché le compte-rendu de cette séance à la porte de la mairie le 20/04/2017.

1. Intégration des communes de Sornéville et Erbéviller au SIS de la Roanne (8.1 – enseignement)

Suite à la réunion des 4 conseils municipaux (Hoéville, Réméréville, Drouville et Courbesseaux) ainsi qu'aux discussions au sein du conseil municipal de Courbesseaux, l'ensemble des membres du conseil, à l'unanimité, décide de s'opposer à l'intégration des communes de Sornéville et Erbéviller au SIS de la ROANNE.

2. Travaux d'extension du groupe scolaire (8.1 – enseignement)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'avec l'augmentation du nombre de naissances dans les différentes communes du SIS de la ROANNE, les places disponibles pour accueillir les enfants seront insuffisantes pour la rentrée scolaire 2018 – 2019.

Pour cette raison, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le SIS de la ROANNE à réaliser une étude pour l'agrandissement du groupe scolaire.

3. Tarif et règlement de la salle communale (7.10 – divers)

Décision reportée à un prochain conseil

4. Demande de subvention CTS 2017 pour l'éclairage public (7.1 – décisions budgétaires)

Le maire propose au conseil municipal de solliciter la subvention au titre du Contrat Territoire Solidaire 2016 - 2021 pour la modification de l'éclairage public au profit d'un éclairage par LED.

Le maire présente à l'assemblée un devis de l'entreprise C. FORT ELEC pour un montant HT de 40 630.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le programme de travaux présenté par l'entreprise C. FORT ELEC pour un montant HT de 40 630.00 €
 - confirme que ce projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution ;
 - sollicite du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle (sous couvert de la Sous-Préfecture de LUNEVILLE) pour ces travaux, une subvention au titre du **Contrat Territoire Solidaire 2016-2021** ;
 - s'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget 2017, à assurer le financement complémentaire à l'intervention du Département et de la Préfecture et à maintenir les biens subventionnés en bon état d'entretien ;
 - s'engage à informer les services préfectoraux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet ;
 - autorise Monsieur le Maire ou Mr le 1er Adjoint en cas d'absence du Maire, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il est possible d'ajouter deux points à l'ordre du jour. Le conseil accepte à l'unanimité.

5. Décision modificative de crédits – Budget Lotissement de la Vigne 2017 (7.1 – décisions budgétaires)

Lors de chaque liquidation de TVA, il convient d'apurer comptablement les centimes non soldés générés par l'opération.

Au 31 décembre 2016, la liquidation de la TVA fait apparaître un reliquat de 0,30 € en débit.

Il convient ainsi de réaliser un mandat au compte 658.

Le budget 2017 ne prévoyant pas de crédit au chapitre 65, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire a réaliser, au budget Lotissement de la Vigne 2017, la décision modificative suivante :

Chapitre 011 – Charges à caractère général		
Article 605 « achats de matériel, travaux »	:	- 0.30 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante		
Article 658 « charges diverses de gestion courante »	:	+0.30 €

6. Remboursement des frais engagés par monsieur le Maire (7.7 – avances)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal le remboursement de frais d'annonce sur le « Bon Coin » qu'il a personnellement avancé le 11/05/2017 d'un montant de 38€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Informations des différentes commissions

NEANT

Questions et informations diverses

- Chemin entre les maisons de M. TUKKER et M. THOMAS : le conseil décide de laisser à disposition le chemin aux deux propriétaires.
- Achat d'un véhicule pour l'employé : le conseil autorise M. le Maire à acheter un véhicule « utilitaire » pour l'employé municipal pour un montant maximum de 3000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20